

## Mise en garde

### **ATTENTION À LA SOCIÉTÉ HEARTFORD CAPITAL MANAGEMENT ET PRUDENCE ENVERS LES SOCIÉTÉS NON INSCRITES**

**Montréal, le 20 novembre 2007** – L'Autorité des marchés financiers invite les investisseurs à faire preuve de vigilance à l'égard de la société Heartford Capital Management (auparavant Hartford Capital Management), qui exerce ses activités à partir du Panama et du Costa Rica.

La société Heartford aurait sollicité des investisseurs par téléphone dans plusieurs provinces canadiennes pour proposer des stratégies d'investissement utilisant des options sur l'or, le mazout et d'autres marchandises. Heartford se présente comme un cabinet international de gestion de patrimoine et de conseils auprès des investisseurs. La société prétend aussi offrir des produits et des conseils d'investissement de qualité supérieure aux particuliers à revenu moyen et aux investisseurs bien nantis du monde entier.

Or, la société Heartford n'est pas inscrite auprès de l'Autorité, ni ailleurs au Canada. En conséquence, la plus grande prudence est recommandée aux investisseurs sollicités. Si vous recevez un appel de Heartford, nous vous invitons à ne pas fournir de renseignements personnels et à contacter le Centre de renseignements de l'Autorité au 1 877 525-0337 afin de nous faire part de l'information obtenue.

Il est à noter que Heartford Capital Management n'a aucun lien avec Hartford Investments Canada Corp., société dûment inscrite en Ontario comme conseiller en placement et gestionnaire de portefeuille et agissant comme société de gestion des Fonds communs de placement Hartford, et qu'il ne faut pas confondre les deux sociétés.

L'Autorité tient à rappeler qu'une société qui conseille les investisseurs en valeurs mobilières, ou qui vend ou achète des titres en leur nom (courtage), doit répondre aux exigences prévues par la *Loi sur les valeurs mobilières* et obtenir l'autorisation de l'Autorité. Certaines sociétés font fi de ces exigences et offrent illégalement des services de conseils et de courtage au public.

L'Autorité tient également à souligner que les personnes désireuses d'investir dans des produits ou placements financiers qui ne sont pas autorisés à être distribués au Québec ou de faire affaire avec un intermédiaire qui n'est pas inscrit auprès de l'Autorité ne sont pas protégées et que les recours dont ils peuvent se prévaloir se révèlent complexes. « Nous rappelons aux investisseurs que faire affaire avec des firmes ou des représentants qui ne sont pas dûment inscrits auprès de l'Autorité est très risqué », a affirmé Anne-Marie Poitras, surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation à l'Autorité. « Cela pourrait occasionner des difficultés financières à l'investisseur et limiter considérablement ses recours », a-t-elle ajouté.

Enfin, M<sup>me</sup> Poitras a réitéré certains conseils aux investisseurs :

- assurez-vous que les sociétés et les représentants qui vous recommandent des placements détiennent un permis pour exercer au Québec en communiquant avec le Centre de renseignements de l'Autorité des marchés financiers;
- faites preuve de la plus grande prudence envers des produits ou des services financiers proposés par téléphone, sur des sites Web, à l'occasion de courriers électroniques non sollicités ou encore par des courriers postaux envoyés à votre domicile;

- demandez-vous pourquoi un étranger vous appellerait pour vous proposer un investissement;
- demandez à la personne qui vous propose des placements par téléphone de vous fournir ses coordonnées et, si elle refuse, mettez fin à la conversation;
- méfiez-vous des inconnus qui vous promettent des rendements qui semblent trop beaux pour être vrais;
- protégez-vous en vous renseignant sur les occasions de placement qui vous sont offertes avant de délier les cordons de votre bourse, et ce, peu importe qui les sollicite.

Pour plus de renseignements, lisez la brochure de l'Autorité [« Choisissez votre firme et votre représentant en valeurs mobilières »](#). Cette brochure vous aidera à vous familiariser avec les différents intervenants qui travaillent en valeurs mobilières.

De plus, pour bien vous préparer à faire face à l'univers complexe des produits et services financiers, nous vous invitons à consulter les sept autres brochures éducatives portant sur l'épargne et l'investissement. Vous pouvez les obtenir à partir du site Web de l'Autorité en consultant la section consacrée aux consommateurs ou en contactant un agent du Centre de renseignements de l'Autorité au 1 877 525-0337.

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec.

– 30 –

**Information :**

**Journalistes seulement :** Frédéric Alberro  
(514) 940-2176

**Centre de renseignements**  
(877) 525-0337

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)